

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 12 AVRIL 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 12 AVRIL À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, Mme Lydia DESBOIS, Mme Sandrine DEMAYA, M. Dominique COLIN, M. Franck BARRIER, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER
<b><u>Absentes excusées</u></b>	M. Jérôme BELFORT donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU M. Miguel FIMIEZ Mme Nicole GUYON donne pouvoir à Lydia DESBOIS Mme Anne-Laure JODEAU BELOTTI donne pouvoir à Dominique COLIN Mme EL KRIMI donne pouvoir à Mme Martine COUET
<b><u>Absent non excusé</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	M. Pascal JOUSSE

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 5 avril 2022
- Désignation du secrétaire de séance

**Ordre du jour**

1. **Finances : approbation des comptes administratifs 2021**
2. **Finances : approbation des comptes de Gestion 2021**
3. **Finances : affectation des résultats des budgets 2021**
4. **Finances : Vote des budgets primitifs 2022**
5. **Attribution des subventions aux associations**
6. **Comptes rendus des commissions communales**
7. **Comptes rendus des commissions communautaires**
8. **Questions diverses**

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 avril 2022**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 5 avril 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Finances : Approbation des comptes administratifs 2021**

Valérie HERVÉ présente les budgets prévisionnels 2022 :

Lydia DESBOIS demande pourquoi l'excédent d'investissement est aussi important et voudrait savoir si certaines dépenses prévues n'ont pas été effectuées. Cela est dû principalement aux travaux du bourg qui ne sont pas terminés et qui étaient totalement budgétisés sur 2021. Les travaux restant sont donc reportés en restes à réalisés sur 2022.

Cyrille OLLIVIER demande pourquoi il est prévu autant sur le compte 61. Le montant attribué sur ce compte est plus importants car il regroupe les contrats liés à la mairie qui sont un peu plus nombreux, ainsi que l'entretien des réseaux et les travaux d'uniformisation sur la route d'Étival et devant la bibliothèque qui n'étaient pas prévu dans le marché du bourg.

Lydia DESBOIS demande si l'augmentation générale d'énergie et de carburant a été prise en compte. Les lignes concernées ont effectivement été augmentées mais d'autres dépenses ont été diminuées afin de garder un équilibre sur le compte 60.

Dominique COLIN demande pourquoi le compte 65 est passé de 84 011,96 euros à 146 038 euros. Il lui est répondu que les subventions versées sur le budget multiservices et panneaux photovoltaïques pour équilibrer le fonctionnement sont plus élevées que l'année dernière.

Pascal JOUSSE demande à quoi correspond l'attribution de compensation qui est versée à la Communauté de communes du Val de Sarthe. Cette attribution est versée en échange des services apportés par la Cdc.

Dominique COLIN demande pourquoi le prévisionnel de 2021 sur le compte 73 en recettes n'a pas été réalisé. Sur les 616 000 euros prévus seulement 469 378,72 euros ont été réalisés car une partie de cette dotation a été admise sur le compte 74.

Franck BARRIER s'interroge sur le fait que la somme allouée au budget multiservices soit sur le compte 20 intitulé immobilisations incorporelles. Il estime qu'elle pourrait être passée sur le compte 21 intitulé immobilisations corporelles. Il lui est répondu que cette somme est une subvention versée au budget multiservices et non liée à des travaux directs.

Cyrille OLLIVIER s'étonne qu'il n'y ait toujours pas de bénéfice par rapport à la vente d'électricité des panneaux photovoltaïques. Le bénéfice est moindre car il y a eu une panne de l'onduleur.

## Délibération DE01A-12042022

### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Mme Sylvie LE DRÉAU, première adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter le Compte Administratif.

- 1) Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement

#### **Dépenses**

**880 846,88 €**

Charges à caractère général	229 776.55 €
Charges de personnel et frais assimilés	457 034.27 €
Autres charges de gestion courante	84 011.96 €
Charges financières	20 825.37 €
Dépenses exceptionnelles	41 308.35 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 120.38 €
Attribution de compensation	34 770.00 €

#### **Recettes**

**1 196 746,90 €**

Résultat de fonctionnement reporté	202 378.66 €
Atténuations de charges	48 187.20 €
Produits des services, du domaine et vente	66 016.61 €
Impôts et taxes	469 378.72 €
Dotations, subventions et participations	390 671.71 €
Autres produits de gestion courante	18 385.83 €
Produits exceptionnels	1 728.17 €

### EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

**315 900,02 €**

### Section d'investissement

#### **Dépenses**

**1 324 327,09 €**

Dotations, fonds divers et réserves	76 650.14 €
Emprunts et dettes assimilées	94 419.47 €
Immobilisations incorporelles	3 504.00 €
Immobilisations corporelles	1 091 965.73 €
Immobilisations en cours	57 787.75 €

**Recettes****2 781 940,54 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	586 588.32 €
Amortissement des immobilisations	12 743.28 €
Dotations, fonds divers et réserves	64 370.94 €
Subvention d'investissement	1 238.00 €
Emprunts et dettes assimilées	2 117 000.00 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT****1 457 613,45 €**

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5) Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif commune de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

-----

**Délibération DE01B-12042022****COMPTE ADMINISTRATIF MULTISERVICES**

Mme Sylvie LE DRÉAU, première adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter le Compte Administratif.

- 1) Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif multiservices, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement****Dépenses****5 554,58 €**

Report du déficit	2 507.70 €
Charges à caractère général	2 634.28 €
Charges financières	412.60 €

**Recettes** **2 984,87 €**

Produits des services, du domaine et vente	2 984.87 €
--	------------

**DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT** **2 569,71 €**

### **Section d'investissement**

**Dépenses** **107 788,05 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement	20 063.25 €
Emprunts et dettes assimilées	4 511.22 €
Immobilisations corporelles	83 213.58 €

**Recettes** **360,00 €**

Dépôts et cautionnements reçus	360.00 €
--------------------------------	----------

**DÉFICIT D'INVESTISSEMENT** **107 428,05 €**

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5) Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif multiservices de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

-----

**Délibération DE01C-12042022**

### **COMPTE ADMINISTRATIF PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Mme Sylvie LE DRÉAU, première adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter le Compte Administratif.

- 1) Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif panneaux photovoltaïques, lequel peut se résumer ainsi :

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>205,94 €</b>
Report du déficit	205.94 €

<b>Recettes</b>	<b>77,73 €</b>
Produits des services, du domaine et vente	77.73 €

**DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT**                      **128,21 €**

### **Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00 €
Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
Immobilisations corporelles	0.00 €

<b>Recettes</b>	<b>1 116,51 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 116.51 €

**EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT**                      **1 116,51 €**

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5) Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif panneaux photovoltaïques de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

### 3. Finances : Approbation des comptes de Gestion 2021

#### Délibération DE02A-12042022

Compte de Gestion commune 2021 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

#### Délibération DE02B-12042022

Compte de Gestion multiservices 2021 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif multiservices de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion du multiservices dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du budget multiservices de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

#### **Délibération DE02C-12042022**

Compte de Gestion panneaux photovoltaïques 2021 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2021 tel que résumé ci-dessus.**

#### **4. Finances : affectation des résultats des budgets 2021**

##### **Délibération DE03A-12042022**

Martine COUET rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget de la commune :

##### **BUDGET PRINCIPAL :**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : + 1 196 746.90 €

Dépenses de fonctionnement : + 880 846.88 €

Résultat de l'exercice : + 315 900.02 €

Résultat à affecter + 315 900.02 €

##### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : + 2 781 940.54 €

Dépenses d'investissement : + 1 324 327.09 €

Résultat de l'exercice : + 1 457 613.45 €

Résultat à affecter + 1 457 613.45 €

Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 1 457 613.45 € (recettes d'investissement)  
C/ 002 : 241 450.02 € (recettes de fonctionnement)  
C/ 1068 : 74 450.00 € (recettes d'investissement)

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.**

### **Délibération DE03B-12042022**

Martine COUET rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget multiservices :

#### **MULTISERVICES :**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : + 2 984.87 €  
Dépenses de fonctionnement : + 5 554.58 €

Résultat de l'exercice : - 2 569.71 €

Résultat à affecter - 2 569.71 €

##### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : + 360.00 €  
Dépenses d'investissement : + 107 788.05 €

Résultat de l'exercice : - 107 428.05 €

Résultat à affecter - 107 428.05 €

Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 107 428.05 € (dépenses d'investissement)  
C/ 002 : 2 569.71 € (dépenses de fonctionnement)

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.**

### **Délibération DE03C-12042022**

Martine COUET rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget panneaux photovoltaïques :

#### **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : + 77.73 €  
Dépenses de fonctionnement : + 205.94 €

Résultat de l'exercice : - 128.21 €

---

Résultat à affecter - 128.21 €

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement : + 1 116.51 €

Dépenses d'investissement : + 0.00 €

Résultat de l'exercice : + 1 116.51 €

Résultat à affecter + 1 116.51 €

Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 1 116.51 € (recettes d'investissement)

C/ 002 : 128.21 € (dépenses de fonctionnement)

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.**

## **5. Vote des budgets primitifs 2022**

### **Délibération DE04-12042022**

Madame le Maire présente les budgets suivants pour vote :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Le budget primitif s'équilibre à 1 218 936,02 € en fonctionnement et à 1 949 605,45 € en investissement.

**Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **BUDGET MULTISERVICES :**

Le budget primitif s'équilibre à 51 899,71 € en fonctionnement et à 697 054,05 € en investissement.

**Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :**

Le budget primitif s'équilibre à 5 448,21 € en exploitation et à 1 116,51 € en investissement.

**Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget principal commune, le budget multiservices et le budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2022 tel que résumé ci-dessus.**

## 6. Attribution des subventions aux associations

### Délibération DE05-12042022

Suite à la réception des dossiers de demandes de subvention des associations, Martine COUET expose les propositions d'attribution :

Organisme	Montant 2022
Association Canine de l'Ouest	200 €
Les Voiv'Rires	800 €
Ludothèque Récréajeux	440 €
Tai chi Chuan	100 €
Génération Mouvement	500 €
Club de gymnastique volontaire	600 €
Don du sang	100 €
Association Culturelle Cantonale	448 €
ADMR	300 €
Association Parents d'élèves	1 600 €
UNC AFN	300 €
Univers scène	200 €
Union Sportive Roézé-sur-Sarthe	800 €
RASED	146 €
Ligue contre le cancer	200 €
Association de Sauvegarde des Croix et calvaires de la Sarthe	250 €
Pompiers humanitaires du GSCF	100 €
Pompiers de La Suze sur Sarthe	200 €
Resto du cœur	300 €
Subvention Ukraine	2 000 €
<b>Réserve</b>	<b>416 €</b>

Selon l'évolution de la situation sanitaire et le montant disponible sur la réserve, des demandes complémentaires pourront être étudiées pendant l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions communales comme résumé ci-dessus.**

## 7. Comptes-rendus des commissions communales

Néant

## 8. Comptes-rendus des commissions communautaires

Néant

## 9. Questions diverses

**Grippe aviaire :** Pascal JOUSSE prend la parole pour faire un point concernant la grippe aviaire. Le département de la Vendée est totalement touché, le sud Maine et Loire également et la Loire Atlantique aussi. La Mayenne commence à recenser des cas. Un cas a été détecté également en Sarthe le week end dernier du côté de La Ferté Bernard dans une basse-cour.

Il faut être très vigilant, en particulier pour les personnes qui possèdent des basses-cours.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs, vous devez enfermer les volailles à l'intérieur d'un bâtiment ou mettre un filet au-dessus des poulaillers pour éviter tout contact avec les animaux sauvages et migrateurs. Il faut également bien surveiller vos animaux afin de détecter le plus rapidement possible la maladie.

Il n'y a pas de risque pour les humains mais des milliers de volailles peuvent mourir car il n'y a pas de traitement.

L'évolution de la maladie est très rapide et peut décimer des poulaillers entiers.

La séance est levée à 21h50.

**La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 3 mai 2022.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 12 avril 2022 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
	Absent excusé		
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>Mme Linda EL KRIMI</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
		Absente excusée	Absent excusé
<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
Absente excusée		Absente excusée	
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>		